

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MARS 2023**

Délibération n°2023.03.043

Projets culturels à portée nationale - Attribution des subventions culturelles 2023

LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

Secrétaire de Séance: Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Pascal MONIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.043**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

PROJETS CULTURELS A PORTEE NATIONALE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES 2023

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès service culture

ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030, a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique. L'attribution de subventions culturelles répond à une ambition forte fixée en matière de solidarité en contribuant à l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

En cohérence avec son projet de développement culturel, il est proposé de privilégier la mise en œuvre concrète des plans d'actions aux côtés des partenaires et des habitants pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique.

Dans le cadre de sa compétence facultative « *Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération* », GrandAngoulême a défini par délibération n°172 du 13 octobre 2022, de nouveaux critères d'attribution des subventions culturelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

Pour bénéficier des subventions, les activités artistiques et culturelles soutenues sont réparties de la manière suivante :

- Les subventions aux associations culturelles
- L'appel à manifestation d'intérêt (en lien avec la politique de la ville)
- Les aides à la création
- Le label de coopération culturelle (valorisation des actions culturelles des communes qui coopèrent sur un même évènement culturel).

Par délibération n°246 du 9 décembre 2021, l'attribution des subventions aux porteurs de projets culturels relève du conseil communautaire pour les participations annuelles supérieures à 23 000 € et du bureau communautaire pour celles inférieures à 23 000 € par an.

Pour l'année 2023, GrandAngoulême a reçu 72 demandes de subventions dont 2 correspondent aux équipements culturels et 3 à des festivals pour des montants supérieurs à 23 000 €.

Le processus de traitement des demandes se décline en 5 étapes :

1. Lors du dernier semestre 2022, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année, et mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;
2. La date butoir de dépôt des demandes était fixée au 16 décembre 2022. Passée cette étape, une première analyse des dossiers a été menée par le vice-président et l'élu mandaté par le groupe de travail, accompagnés des techniciens ;
3. Deux comités consultatifs composés d'élus se sont réunis le 12 janvier 2023 afin d'effectuer une pré-attribution des demandes de subventions ;
4. Les projets à portée nationale ainsi que des équipements culturels pour un montant supérieur à 23 000 € seront présentés lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;
5. Les projets à portée nationale, intercommunale et équipements culturels pour un montant inférieur à 23 000 € seront présentés en bureau communautaire du 23 mars 2023.

Par ailleurs, par une convention en date du 6 janvier 2023, GrandAngoulême s'est engagé à verser une subvention à la SARL 9^{ème} Art + en vue de l'organisation du 50^{ème} anniversaire du festival international de la bande dessinée et des actions décrites aux articles 2 à 6 de cette convention.

A cet effet, par délibération n°256 du 8 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le versement d'un acompte sur la subvention 2023 avant le vote du budget primitif, pour un montant de 300 000 €.

Conformément à l'article 10.1 de la convention, le montant définitif de cette subvention à verser pour l'année 2023 s'élève à 642 350 € répartis comme suit :

- 554 350 € correspondant à l'organisation de l'évènement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

- 88 000 € correspondant à l'acquisition, au développement de logiciels et d'applications mobiles ainsi qu'à la création d'une exposition 50 ans.

Conformément à l'article 10.3, le versement du solde d'un montant de 342 350 € (*soit 254 350 € en fonctionnement et 88 000 € en investissement*) se fera après la réception de l'ensemble des éléments suivants : bilan d'activité et compte-rendu moral, compte-rendu financier, documents de communication et revue de presse.

Ainsi, il convient d'attribuer des subventions pour les structures dont les projets ont une portée à rayonnement national et aux équipements culturels pour un montant total de 984 910 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions tout élu qui pourrait être intéressé, à titre familial ou personnel, par ces versements. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils ne sont pas cités. Ainsi, Monsieur Jacky BONNET ne prend pas part au débat et au vote pour Musiques Métisses.

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 2 janvier 2023,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions culturelles suivantes, pour un montant total de 984 910 € (*896 910 € en fonctionnement et 88 000 € en investissement*) :

- CIBDI : 57 560 €
- Théâtre d'Angoulême : 105 000 €
- SARL 9^{ème} Art+ : 642 350 €
- FFA : 75 000 €
- Musiques Métisses : 105 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023